



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale
72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 17 décembre 2025-

DATE DE CONVOCATION : mercredi 10 décembre 2025

DATE D’AFFICHAGE : mercredi 10 décembre 2025

L’an deux mil vingt cinq, le dix-sept décembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 14 **Présents** : 10 **Votants** : 10

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, et MOISÉ Laurent et Mesdames BOUTELOUP Céline, CHANDAVOINE Aurélie, DE MEIRE Olivia, DESILE Anita et HUGUET Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur LECHAT Guillaume et Madame ORAIN Virginie

ÉTAIENT ABSENTS : Messieurs LECUREUIL Nicolas et YOUSFI Samy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DE MEIRE Olivia

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 17 décembre

L’ordre du jour est consacré à :

- **Décision modificative n°1 sur le budget Lotissement**
- **Création d’un poste d’adjoint technique**
- **Révision des tarifs des concessions du cimetière – annule et remplace**
- **Questions diverses**

OBJET

Décision modificative n° 1 sur le budget Lotissement (21150)

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget du lotissement étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses de fonctionnement - Article 627 – Services bancaires	+ 300€
Recettes de fonctionnement - Article 7015 – Ventes de terrains aménagés	+ 300 €

OBJET

Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite au départ à la retraite en 2026 d'un adjoint technique principal de 1^e classe, il convient de créer un nouveau poste dans le cadre de son remplacement.

La personne responsable de ce poste de travail sera astreinte à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures. Selon les besoins du service, des heures complémentaires pourront être effectuées à la demande de Monsieur le Maire.

Elle sera chargée de l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et de la station d'épuration, ainsi que des travaux de petites réparations autour des voiries communales.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé ainsi qu'aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section I

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE

- De créer un poste d'adjoint technique à raison de 35/35^{ème} heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2026.
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à la création de ce poste

OBJET

Révision des tarifs des concessions au cimetière communal

A l'occasion de l'achat par la commune de nouveaux monuments funéraires dans le cimetière, M. le Maire informe ses conseillers municipaux de son intention de réviser les tarifs des concessions.

Actuellement les tarifs pratiqués par la commune sont les suivants :

Type de concession	Durée 30 ans	Durée 50 ans
Terrain	150,00 €	300,00 €
Cavurne	150,00 €	250,00 €
Colombarium 1 case	100,00 €	250,00 €

Tenant compte des éléments ci-dessus ;

Après comparaison avec les coûts appliqués par les communes avoisinantes, il est proposé de revaloriser les tarifs municipaux des concessions funéraires comme suit :

Type de concession	Durée 15 ans	Durée 30 ans
Terrain	250,00 €	450,00 €
Cavurne	200,00 €	350,00 €
Columbarium 1 urne	375,00€	625,00€
Colombarium 2 urnes	750,00€	1 250,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve et valide la modification des tarifs des concessions comme indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026.

Questions diverses :

- Préparation du budget 2026

Un rendez-vous a été fixé le 26 février à 09h00 avec M. Lamulle, conseiller aux décideurs locaux, afin de finaliser la préparation des budgets 2026. La Commission se réunira le jeudi 08 janvier et le mercredi 04 février.

- Réflexion sur les projets de la section Investissements pour 2026

- Etude d'une demande de permission de voirie

Le Conseil Municipal contactera la DDT pour obtenir des précisions légales concernant ce dossier.

- Réseau d'assainissement au Valet

La société HRC a été reçue à la mairie le mercredi 17 décembre pour ce chantier.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 12 février 2026.

